



## [Fermé] Amende pour excès de vitesse étant à l'étranger

-----  
Par Doobx

Bonjour,

Mon père a reçu en avril 2023 une amende pour un excès de vitesse entre 20 et 50km/h au dessus de la limitation pris par un radar fixe en Aout 2022.

A la date de l'infraction, mon père était en Espagne et son véhicule (moto) était enfermé dans le garage lui même bloqué par la voiture.

Il a donc fait appel de la décision en joignant ses relevés de compte montrant qu'à la date de l'infraction, il était à 1600Km de son domicile et que ce ne pouvait être lui ou sa moto les responsables.

Le tribunal vient de lui envoyer le jugement : il ne lui sera pas retiré de points mais il doit quand même payer une amende de 330?.

Je lui ai dit de faire appel car soit quelqu'un roule avec sa plaque soit il y a eu erreur de lecture mais il me dit que ça ne sert à rien et que ça grossira le prix de l'amende, qu'en pensez-vous?

Personnellement j'ai eu ce cas de figure il y a 10ans et je n'avais du payer aucun frais car c'était une usurpation d'immatriculation.

Merci pour vos avis.

-----  
Par janus2

Bonjour,

A priori, les arguments qu'il a présenté pour prouver qu'il ne pouvait pas être le conducteur au moment des faits n'ont pas convaincu.

Dans ce cas, il reste redevable de l'amende qui, pour une classe 4, peut aller jusqu'à 750?, mais sans retrait de point.

Si votre père voulait faire valoir une possible doublette de plaque, il aurait déjà fallu qu'il dépose une plainte et demande le changement de son immatriculation.

-----  
Par Doobx

Merci beaucoup pour votre réponse. Donc ça ne sert a rien de d'aller plus loin.

cordialement